



## Pension alimentaire revue à la baisse

Par **CBO**, le **29/07/2008** à **10:59**

Mon ex mari me reconvoque pour la 2nd fois au tribunal pour réviser à la baisse la pension alimentaire ....

Il a crée une société, qu'il met, à priori, en liquidation judiciaire. il est inscrit au chômage. De mon côté je suis en congé parental après avoir eu un 2nd enfant d'une seconde union.

Forcément mes revenus ont baissé aussi.  
J'ai un crédit immobilier à rembourser, lui également.

Nous vivons tous les 2 avec une personne.  
De son côté il a un enfant de plus.

Habitant dans le sud de la France et lui à Paris, nous partageons les frais de transport de notre enfant.

Peux t'il obtenir gain de cause ?  
Merci....

Par **domi**, le **29/07/2008** à **18:34**

Il peut tout à fait obtenir gain de cause , de plus les revenus des nouveaux conjoints vont rentrer en compte .